N^ro. 31.

BULLETIN

de la Confédération

DU ROYAUME DE POLOGNE

1812.

Varsovie, le 15. de 7bre 1812.

Nous inserrerons dans les numeros suivans les actes d'adhésion que nous enverront plus tard les Diétines et les communes, qui n'ont pas encore accédé à la Confédération. Celui-ci ne contiendra que les adhésions que le Conseil général a reçues jusqu'à présent.

Le 12. Août, 1812. un grand nombre de citoyens des districts de Wieluń et d'Ostrzeszów, assemblés en Diétine, a accédé à la Confédération générale sous la présidence de M. Dehnel.

L'assemblée communale de la ville de Lublin a eu lieu le 30. Juillet, sous la présidence de M. Gruel Député, et a accédé à la Confédération avec un grand empressement.

La commune du district de Michałow, qui a eu pour Président M. Gutt, a accédé à la Confédération le 12 Août.

Ce n'est que le 11. du courant que le Conseil général a reçu l'acte de la Diétine du district de Posen, qui a eu lieu le 27. Août, ainsi que l'adhésion

des communes des districts de Posen et de Szrem, faite le 25. Août. M. Miaskowski, Juge de paix, suppléant le Maréchal, a présidé ces deux assemblées communales, lesquelles ont accédé à la Confédération avec un zèle exemplaire.

Voici l'acte d'adhésion des communes des districts de Prasnysz et d'Ostrołęka, auxquels a présidé M. Laskowski Député, le 6. Août:

„Nous citoyens des districts de Prasnysz et d'Ostrołęka, dans le Département de Płock, pénétrés de l'ardeur de l'amour de la patrie, et desirant de la voir renaître dans toute sa splendeur, desir qui n'a jamais cessé d'exister dans le coeur des Polonais, nous déclarons à la Confédération générale arrêtée le 28. Juin, 1812. à Varsovie, que nous y accédons sans aucune restriction; nous jurons de porter le sacrifice de nos fortunes et de nos personnes sur l'autel de la patrie, pour maintenir son intégrité, et de persévérer dans nos intentions patriotiques, quand même il nous faudrait vaincre les plus grands obstacles."

La Diétine du district de Michałow, dans le Département de Bromberg, a eu lieu le 15. Août. M. Myszkowski, Nonce et Maréchal, y a présidé. On a accédé de la maniere suivante à la Confédération:

„Les citoyens du district de Michałów, dans le Département de Bromberg, se sont assemblés en Diétine, à l'époque où la nation entiere s'arme pour reconquerir la patrie, à l'époque, dis-je, dont les événemens inattendus leur permettent d'espérer, qu'ils peuvent recouvrer et affermir avec le secours de Napoléon le Grand, leurs anciens droits et la splendeur de leur pays. Puisque la Confédération générale leur présente des moyens sûrs pour atteindre au but si desiré, qui est de relever la patrie gémissante sous un joug étranger, d'en délivrer leurs freres, et de procurer par là le bonheur à leurs descendans, ils accédent à cette union générale, que tout vrai Polonais attendait avec une vive impatience. Pour que leur patriotisme atteigne à son but, ils déclarent solemnellement en présence du ciel, de l'univers et de la nation, qu'ils accédent tous et chacun en particulier, sans restriction, à la Confédération générale; ils jurent que rien ne pourra éteindre l'ardeur qui les porte à le faire. Pénétrés de ces sentimens, ils s'empressent d'affirmer l'acte de leur adhésion par leurs propres signatures."

Entre les adhésions qui ont été envoyées séparément au Conseil général, meritent une mention honorable:

1 Celle de M. Kropiński Général de Brigade:

„La patrie sort du tombeau; se trouve-t-il un seul Polonais qui puisse hésiter un instant, pour sacrifier son bien et sa vie, pour son salut et sa gloire? J'ai été toujours animé de ces sentimens sublimes, et c'est en les confirmant, que j'ai l'honneur et le bonheur d'accéder à la Confédération générale."

2. Celle du Prince d'Anhalt-Cothen Pless est conçue de la maniere suivante: „Le rétablissement de la Pologne est une des époques les plus illustres des siécles passés et présens. Les voeux que je porte à la nation Polonaise, pour la voir glorieuse, considérée et heureuse, je les dépose au Conseil général, et le prie de les accepter, comme une preuve des sentimens civiques, dont est pénétré l'habitant et le propriétaire du Département de Posen."

Fait à Włoszkowica le 2. 7bre. 1812.

(Signé) Ferdinand Prince d'Anhalt-Cothen Pless.

Suite des adhésions à la Confédération générale:

1.) Les citoyens du district de Wieluń: Ignace Jarociński, Joseph Buczyński, Cajetan Wolski, Professeurs avec les écoliers de la ville de Praszki, Trepka baillif de la commune de Rychłocic. — 2.) La synagogue de la ville de Kalisz. — 3.) Martin Madaliński, Adjoint du Commissaire de guerre. — 4.) Joseph Wielhorski Capitaine commandant de la place de la ville de Piła. — 5.) Les Autorités avec les employés des districts dans le Département de Płock. 6.) La commune de Bochlewo, dans le district de Pyzdry. — 7.) Les Professeurs de écoles paroissiales dans le district de Szadki. — 8.) Les citoyens nobles au nombre de 30, et les citoyens des communes du district d'Opatów, au nombre de 66, qui n'ont pu se trouver aux assemblées politiques. — 9.) Le Sous-Préfet du district d'Opatów, avec les employés de son bureau. — 10.) La commune de Bąblin, dans le district d'Oborniki. — 11.) Les communes du district de Krobia: Swierczyny, Chmielnikow, Bilawy, Kleszczew, Boianice, Brzostownica, Krzemieniew. — 12.) Les communes du district de Krotoszyn: Siedmiogorowo, Wola Xiążęca, Wypołogów, Nowy Szlebicz. — 13.) Les communes du district de Pułtusk: Obryte, Kamionna, Glinice wielkie, Smogorzew, Blendosłowo, Rembkowo, les districts de Kęcki, de Skoroszki. — 14.) La commune de Rzemiechowo. — 15.) La commune d'Osowasień dans le district de Wschowa. — 16.) Les communes du district de Krotoszyn: Wyganów, Wziąchow, Mołgow, Mokronos, Kromosa, Przybyszew. — 17.) Le clergé du Doyenné de Nowemiasto, dans le Diocèse de Culm. — 18.) Les communes du district de Krobia: Dłonie, Kołaczkow, Raszew. — 19.) Les employés de finances des districts du Département de Kalisz. — 20.) Hippolite Sierakowski, citoyen du Département de Lublin. — 21.) Gaspard Bogusławski, Joseph Wieruski, Léopold Szczepanowski, Onuphre Stroynowski, citoyens du district de Krasnik, dans le Département de Lublin. — 22.) Les employés de finances du Département de Lublin, des districts de Zamość, de Chelm et de Krasnik. — 23.) Celestin Szmidtkowski. — 24.) La commune d'Ostrowieczno, dans le district de Szrem. — 25.) M. Charles Gliszczyński, Chambellan de S. M. le Roi de Saxe, et Jean Nepomucen Wegorzewski, citoyens du district de Krotoszyn. — 26.) Les communes du district de Szrem: Górka, Trąbinka. — 27.) Les citoyens des communes des districts de Kaźmir et de

Krasnik. — 28.) Jean de Sienna Potworowski, Alexandre Jean Mielecki, Auguste de Sienna Potworowski, Jean Pawłowski, citoyens du Duché de Varsovie. — 29) Léon Meier Capitaine de l'Etat-Major du 5. corps. — 30. Les citoyens du district de Posen, qui n'ont pu se trouver à la Diétine. — 31) Le Conseil du district de Posen. — 32) Les communes du district de Krotoszyn: Wołkowo, Borzęczyce, Galewo, Obra, Staniewo, Kamiewo, Czarnysad, Lipowiec, Orla, Cegelnia, Mogielnica, Polskie Olędry, Niemieckie Olędry, Budy. — 33.) Les communes de Rozdrażew, Trzemeszno, Nowawieś, Dombrowo, Mineiewo, Grębowo, Dzielice, Henrykowe pole. — 34.) Ignace Dowbor, citoyen du district d'Opatow. — 35.) Les communes des districts de Krotoszyn: Karmin, Karminek, Holędry Karmińskie, Czarnoszka. — 36.) Antoine Czyżewski et Pierre Czyżewski, citoyens du district de Krotoszyn. — 37.) L'Abbé Joseph Nałęcz Grąbczewski, Archidiacre de Pomezań, Chanoine de la Cathédrale de Chełmno. — 38.) Les Professeurs des écoles élémentaires du district d'Ostrzeszow. — 39.) Jean Kuberski, Professeur de l'école élémentaire à Wąsosz. — 40.) Jean Chrucki, propriétaire des biens de Kruszyn. — 41. La commune Uieysce dans le district de Lelow. — 42. Le Conseil du district de Szadki. — 43. Le Sous-Préfet du district de Szadki, avec les employés de son bureau — 44.) Les citoyens du district de Szadki au nombre de 29. — 45.) Le Comte Antoine Karsnicki, citoyen du district de Radomsk dans le Département de Kalisz.
